

- **Contact :** contact@virageenergieclimatpdl.org
- **Notre site :** <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

Table des matières

Un plan pour accélérer la conversion écologique des TPE-PME	2
Covid-19 : plus de 20 000 propositions de citoyens pour construire « le monde d'après »	3
Fonds européen pour une transition juste : 2,14 milliards d'euros de subventions pour la France	4
En 2019, 184 GW d'énergies renouvelables ont été installés dans le monde.....	4
Le Sénat présente une feuille de route « pour une relance bas-carbone »	5
La transition écologique oubliée dans le troisième budget rectificatif selon les ONG.....	5
Les « oublis » de la Convention citoyenne pour le climat	6
Taxonomie verte : le Parlement européen adopte des critères pour les investissements durables	9
« Il ne pouvait pas faire moins au lendemain des municipales » : les écologistes sceptiques après les annonces d'Emmanuel Macron.....	10
Les grands brûlés de la transition écologique.....	12
Dossier : Tirer pleinement les leçons de la crise sanitaire	13

Un plan pour accélérer la conversion écologique des TPE-PME

Le ministère de la Transition écologique, l'Ademe et BPI France lancent un accompagnement technique et financier pour encourager les TPE-PME à choisir la conversion écologique comme plan de relance. Détails des propositions.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/lancement-pret-ademe-mtes-bpifrance-conversion-ecologique-pme-tpe-35605.php4>

Alors que les appels pour une relance verte sont nombreux, le ministère de la Transition écologique, l'Ademe et BPI France ont voulu apporter un élément de réponse en présentant, vendredi 5 juin, un programme d'accompagnement des PME-TPE afin qu'elles fassent de la transition écologique leur plan de relance. « *Ce plan vise à passer un message simple aux chefs d'entreprises : alors que nous allons faire face à une crise économique majeure, la transition écologique est une opportunité. Elle permet de préparer l'avenir de son entreprise* », a expliqué Élisabeth Borne, ministre de la Transition écologique.

Ce plan de 250 millions d'euros, contient dix mesures pour « *accompagner les dirigeants afin de les aider à prendre du recul et à s'engager* », selon Élisabeth Borne. Il s'adresse donc aux 3,67 millions de TPE et 140 000 PME françaises et s'articule autour de trois axes : diagnostiquer, financer et accompagner. « *Ce plan, auquel nous sommes fiers de contribuer aujourd'hui, met l'accent sur les PME et les chefs d'entreprises qui jouent un rôle primordial dans la vie du pays, sa transition et dans les emplois liés aux défis écologiques qui s'annoncent* », estime Arnaud Leroy, le président de l'Ademe.

Ce plan est accompagné du lancement d'un club des entrepreneurs engagés, mobilisés pour ouvrir leur porte et témoigner face à leurs pairs, des ambassadeurs chargés de convaincre en parlant le même langage. Cette initiative aura pour emblème un coq graphique vert inspiré du coq bleu de la French Fab et du coq rouge de la French Tech.

Deux outils pour faire le point

Afin de partir sur de bonnes bases, l'Ademe et BPI France ont mis au point deux outils pour aider les entrepreneurs à se lancer. Le premier est un auto-diagnostic baptisé le « climatomètre ». « *C'est très rapide et ça plaît beaucoup aux entrepreneurs* », témoigne Nicolas Dufourq, directeur général de BPI France, faisant référence aux baromètres similaires déjà mis en place par la banque dans d'autres domaines. Cet outil en ligne, gratuit, permettra à l'entreprise de réaliser une auto-évaluation de son niveau de maturité vis-à-vis de la transition écologique et énergétique et de l'économie circulaire. Les entrepreneurs pourront également recevoir des recommandations personnalisées et accéder à des ressources complémentaires pour entamer ou poursuivre leur démarche avec, par exemple, des formations en ligne et des produits spécifiques de financement.

BPI France va également déployer un diagnostic baptisé « Diag Éco-flux » développé par l'Ademe. Il met à disposition des entreprises l'expertise de bureaux d'études experts en optimisation de flux (énergie, eau, matières et déchets). « *On va désormais les commercialiser systématiquement pour les entreprises de plus de vingt salariés qui entrent dans le programme d'accélérateur de BPI France. Les 3 000 prochaines pourront souscrire à ce diagnostic pour un coût de 1 000 euros environ [par site en 2020 et 2021]* », détaille Nicolas Dufourq. Le coût sera de 1 500 euros pour les sites de 50 à 250 salariés, soit 25 % du coût réel. Il sera disponible dès le 16 juin. BPI France et l'Ademe compte convaincre 100 PME en 2020 et 300 en 2021.

Deux prêts pour trouver les fonds

Pour financer les premières actions, BPI France va proposer deux prêts garantis et financés par l'Ademe. « *Le fait d'avoir du cash qui arrive de la banque permet de lancer le programme de transformation* », selon Nicolas Dufourq. Le premier prêt vert est un prêt à dix ans avec un taux d'intérêt faible et des remboursements différés à deux ans. « *Pendant deux ans on ne demande rien. C'est fait pour déclencher la volonté de transformation* », explique Nicolas Dufourq. Avec ce premier outil, BPI France prévoit d'octroyer 250 prêts avec une enveloppe globale de 100 millions d'euros pour diminuer les impacts environnementaux des procédés, améliorer la performance énergétique des sites ou encore investir dans la mobilité zero carbone des salariés.

Le second prêt octroyé par BPI France, baptisé « économie d'énergie », sera spécifique à la transition énergétique des PME de plus de trois ans. Il financera des équipements et des opérations d'économie d'énergie éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie dans les secteurs « bâtiments tertiaires » et « industrie », pour un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 euros. Cette fois, l'enveloppe est de 140 millions d'euros. Mille entreprises pourraient en bénéficier. Ce prêt a une durée de trois à sept ans et bénéficie d'un différé d'amortissement du capital de deux ans maximum.

Deux accélérateurs de transition

Le plan prévoit par ailleurs la sélection d'une seconde promotion de l'accélérateur transition énergétique et la création d'un accélérateur pour les entreprises de tous secteurs d'activité pour la conduite de projets bas-carbone. Au cours de ce programme, les dirigeants se familiariseront avec la méthodologie ACT pour mettre au point une stratégie de développement compatible avec les trajectoires carbone de l'Accord de Paris.

Des jeunes diplômés pour accompagner les dirigeants

« Pour mener à bien ces projets, l'entrepreneur doit avoir une ressource permanente à ses côtés. Ça pourrait être un jeune diplômé sorti des écoles », estime Nicolas Dufourq. C'est pourquoi le plan va s'appuyer sur le programme VTE pour « volontariat territorial en entreprise », pour l'adapter aux compétences recherchées dans la transition écologique. Depuis mai 2019, le VTE aide les entreprises à recruter des jeunes talents qualifiés et aux jeunes diplômés de prendre des responsabilités dans ces PME-TPE. « Avec ce VTE vert, on va vous trouver un patron de PME dont vous serez le bras droit et en plus, le projet sera la décarbonation de l'entreprise, c'est un sujet extrêmement motivant », estime le président de BPI-France.

Covid-19 : plus de 20 000 propositions de citoyens pour construire « le monde d'après »

La consultation citoyenne pour « inventer le monde d'après » a réuni 165 000 participants et formulé plus de 20 000 propositions. Au rang des priorités des citoyens : l'agroécologie, l'économie circulaire ou encore un modèle économique plus soutenable.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/consultation-publique-monde-apres-covid19-35556.php4>

Lancée le 10 avril jusqu'au 25 mai par le WWF France, la Croix-Rouge, le groupe SOS ou Make.org, la consultation citoyenne pour préparer l'après-crise sanitaire de la Covid-19 a rassemblé 165 000 participants.

À l'heure du déconfinement, les citoyens répondants ont élaboré 20 000 propositions pour « inventer le monde d'après ». Quatorze idées ont été jugées « *prioritaires* » par les participants, notamment en matière d'agroécologie, d'économie circulaire, de mobilité alternative ou encore de protection de la biodiversité.

Les citoyens plébiscitent ainsi le développement des systèmes de circuits courts et préconisent la diminution des importations, notamment par le biais de taxes sur les kilomètres parcourus. Vient ensuite la transition vers un modèle agricole alternatif, plus local et moins intensif (élevage compris), utilisant moins de produits phytosanitaires.

Ils souhaitent également limiter la production de déchets, notamment les emballages et le plastique, et favoriser le recyclage, ainsi qu'augmenter la durée de vie des produits. Ils privilégient des solutions alternatives comme le vrac, la consigne et les matériaux biosourcés.

S'ajoutent l'interdiction des pratiques menaçant les espèces sauvages, les insectes (notamment les abeilles) et leurs milieux de vie, et l'extension des zones marines et terrestres protégées.

Les citoyens promeuvent aussi « *des transports en commun plus étendus et plus accessibles, un recours plus fréquent au covoiturage plutôt qu'à la voiture individuelle, et le développement des mobilités douces comme le vélo* ». Ils réclament également la réduction du transport routier et aérien de marchandises au profit du ferroviaire.

Les participants plaident en faveur d'un modèle économique « *plus soutenable* », et une transition de la société et des entreprises « *vers une économie responsable qui respecte la nature, les*

ressources et la dignité humaine ». Ils souhaitent en outre « relocaliser » les productions « jugées essentielles, notamment dans les secteurs de la santé, de l'alimentation et du textile ». Ils appellent également à conditionner les aides publiques aux entreprises à des pratiques écologiquement et socialement vertueuses.

Des propositions à l'action

« Les 165 000 citoyens qui ont participé à la consultation "Inventons le monde d'après" l'ont bien compris et ont dessiné des propositions concrètes pour un avenir qui rime avec droits économiques et sociaux. Nous saluons cette forte mobilisation qui nous donne espoir et renforce le sens de notre action », s'est félicitée Véronique Andrieux, directrice générale du WWF France. « Et parce qu'il faut maintenant passer des propositions à l'action, nous nous engageons à traduire les propositions les plus plébiscitées en mesures concrètes pour influencer le plan de relance sur lequel travaille le Gouvernement », a-telle ajouté.

À l'issue d'une pétition soutenue par 184 000 signataires, une vingtaine d'organisations associatives et syndicales ont aussi présenté 34 mesures pour préparer un plan de sortie de crise écologique et social. De même, la consultation citoyenne, lancée par une soixantaine de parlementaires, a recueilli 8 700 propositions pour « un jour d'après plus juste, plus solidaire, plus respectueux de l'environnement, et plus démocratique ». Les parlementaires signataires ont élaboré 30 propositions articulées autour de quatre thèmes : la santé, la sobriété, la solidarité, et la souveraineté.

Fonds européen pour une transition juste : 2,14 milliards d'euros de subventions pour la France

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/fonds-transition-juste-subvention-france-35560.php4>

Après avoir présenté son plan de relance mercredi 27 mai, la Commission européenne a donné plus de précisions sur l'un des outils de financement de la transition écologique : le fonds pour une transition juste. Créé dans le cadre du Pacte vert en janvier dernier, ce fonds devait initialement accorder des subventions permettant de mobiliser entre 30 et 50 milliards d'euros aux régions les plus en retard en matière de neutralité carbone. Dans le cadre de son plan de relance, la Commission a affiné ses calculs et a réparti les montants entre États membres.

Ainsi, la France pourra bénéficier de 2,14 milliards d'euros de subventions européennes pour aider certains de ses territoires à sortir du charbon. La Pologne sera la grande bénéficiaire de ce fonds avec 8 milliards d'euros, puis vient l'Allemagne (5,15 Md€) et le Royaume-Uni (4,44 Md€). Au final, les 27 États membres se partageront 40 Md€.

À ce fonds s'ajoute un régime spécial dans le cadre d'InvestEU pour attirer l'investissement privé, et des prêts au secteur public. Au total, ces trois outils devraient mobiliser au moins 150 milliards d'euros d'investissements dans l'économie de l'UE au cours de la période 2021-2027.

En 2019, 184 GW d'énergies renouvelables ont été installés dans le monde

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-2019-monde-bloomberg-35615.php4>

En 2019, 184 gigawatts (GW) d'énergies renouvelables ont été installés (hors grands projets hydroélectriques), selon les chiffres présentés par BloombergNEF et le programme pour l'environnement de l'ONU (Unep), le 10 juin. Ce qui représente 20 GW de plus qu'en 2018, pour un investissement quasiment équivalent (282,2 Md\$). La capacité mondiale en renouvelables a atteint 1 627 GW et a permis de produire 13,4 % de l'électricité en 2019.

L'année a été marquée par un record de la capacité photovoltaïque installée (118 GW) et une hausse de 19 % des investissements dans l'éolien offshore pour atteindre 29,9 Md\$. Au total, 61 GW d'éoliennes ont été installés en 2019.

D'ici 2030, 826 GW de nouvelles capacités renouvelables sont programmés, hors hydroélectricité. Mais pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, quelque 3 000 GW de

renouvelables supplémentaires sont nécessaires, indiquent BloombergNEF et l'Unep.

Le Sénat présente une feuille de route « pour une relance bas-carbone »

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/senat-feuille-route-relance-bas-carbone-35612.php4>

En pleine crise sanitaire, le Sénat appelait le Gouvernement à faire de la neutralité carbone « l'aiguillon du plan de relance », et confiait à trois sénateurs la mission de suivre l'impact de la Covid-19 sur le secteur de l'énergie. Ces derniers proposent une feuille de route comprenant 45 mesures réunies en dix axes, visant à « relancer notre économie en accélérant sa décarbonation ».

Les sénateurs appellent tout d'abord le Gouvernement à appliquer la loi « Énergie-Climat ». « Six mois après sa publication, le taux d'application de cette loi n'est que de 21 % pour les mesures réglementaires et de 7 % pour les ordonnances, constate Daniel Gremillet, sénateur Les Républicains des Vosges. Pour ce qui concerne la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), les objectifs en matière de biogaz, d'hydrogène et d'éolien en mer sont en retrait par rapport à ceux adoptés par le législateur, et les contributions au service public de l'électricité (CSPE) nécessitent d'être évaluées à l'aune de la crise. »

Les sénateurs plaident pour accompagner les énergéticiens et les consommateurs, afin de favoriser l'acceptabilité sociale de la transition énergétique. « L'urgence commande de soutenir la trésorerie et les investissements de nos énergéticiens, poursuit Daniel Gremillet. S'agissant des ménages, ils doivent être protégés du risque accru de précarité énergétique, avec une revalorisation du chèque-énergie. »

Le Sénat préconise de favoriser les opérations de rénovation énergétique, les projets d'énergies renouvelables, ainsi que les véhicules et les carburants propres. « La massification des opérations de rénovation énergétique constitue la clé de voûte de toute relance verte », précise Roland Courteau, député socialiste de l'Aude.

Enfin, le maintien de la souveraineté énergétique française passe, pour les sénateurs, par des « investissements suffisants » à l'énergie nucléaire. (aïe ! Ndlr) « La production d'énergie nucléaire, largement décarbonée, constitue un atout considérable pour réaliser nos engagements climatiques, assure Sophie Primas, présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat. C'est pourquoi il est impératif de continuer d'investir dans ce domaine et d'associer le Parlement aux réformes envisagées par l'exécutif. »

La transition écologique oubliée dans le troisième budget rectificatif selon les ONG

Crise économique oblige, le ministre de l'Économie a présenté, le 10 juin, le troisième collectif budgétaire de l'année. Si l'exécutif assure verdir son plan de soutien aux secteurs en difficulté, plusieurs ONG dénoncent une impasse sur l'écologie.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/plfr3-projet-loi-finances-rectificative-environnement-transition-ecologiques-critiques-ong-35635.php4>

Le vaste plan de soutien du Gouvernement s'adresse notamment à l'industrie automobile.

« Face à la brutalité de la crise, la France a apporté une réponse rapide massive et efficace. Nous avons mis sur la table 460 milliards d'euros (Md€), soit 20 % de notre richesse nationale pour protéger les entreprises et les salariés », a déclaré Bruno Le Maire ce 10 juin devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Quelques heures avant, le ministre de l'Économie avait présenté le troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR 3) de l'année en Conseil des ministres.

Les plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise visent à soutenir la demande, la trésorerie des entreprises, accélérer leur numérisation, mais aussi « encourager l'innovation et décarboner notre économie », assure le locataire de Bercy. Plusieurs ONG dénoncent, de leur côté,

l'absence de contreparties écologiques et sociales fortes dans les soutiens accordés, de même que la faiblesse des financements consacrés à une nécessaire accélération de la transition écologique.

Stratégies conformes à l'Accord de Paris

(...)
« *Accorder des financements pour payer des salaires et éviter que la crise sanitaire se transforme immédiatement en crise sociale paraît essentiel. Il est cependant déconcertant que le Gouvernement priorise la sauvegarde des activités des secteurs polluants tout en communiquant sur des améliorations environnementales* », réagit le Réseau Action Climat (RAC) qui fédère 32 associations. Ce dernier demande que les grandes entreprises soient soumises à des stratégies climatiques conformes à l'Accord de Paris, assorties de sanctions (remboursement de l'aide + amende + interdiction de verser des dividendes) en cas de non-respect.

Éco-conditionnalités limitées

Le PLFR 3 prévoit également le financement des plans de soutien sectoriels annoncés par le Gouvernement : 15 Md€ pour l'aéronautique, 8 Md€ pour l'automobile, mobilisation de 18 Md€ pour la filière tourisme ou encore de 700 M€ pour les startups et entreprises technologiques. Le RAC dénonce l'absence de réelles contreparties. Dans l'aérien, l'ONG pointe les faibles investissements dans les avions dits « zéro carbone » et les éco-conditionnalités limitées imposées à Air France, alors que des mesures ambitieuses de réduction du trafic aérien s'imposaient selon elle. Pour l'automobile, le réseau critique un soutien au déstockage de véhicules thermiques neufs en lieu et place d'une nécessaire réforme de la fiscalité automobile permettant d'accéder à d'autres solutions de mobilité.

« *On continue à faire pleuvoir de l'argent public en mettant sur la table des plans de relance massifs en faveur d'industries climaticides, comme l'automobile et l'aérien, sans rien exiger de concret en retour pour faire baisser les émissions de gaz à effet de serre* », résume Clément Sénéchal, porte-parole politiques climatiques de Greenpeace France.

Flécher les investissements des collectivités

Le vaste plan de soutien du Gouvernement ne s'adresse pas qu'aux entreprises mais vise également les collectivités territoriales pour un montant de près de 4,5 Md€. Un milliard d'euros supplémentaires, à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), est prévu pour les collectivités qui contribuent « *à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti* ».

« *Cette augmentation demeure très en deçà des besoins de financement* », pointe le RAC, alors que les recettes des collectivités vont diminuer de 7,5 Md€ sur 2020. L'ONG réclame un fléchage vers les secteurs prioritaires de la transition écologique : rénovation énergétique haute performance, développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable, économie circulaire, restauration bio et locale, etc. « *Il serait (...) dangereux de laisser les collectivités et les services de l'État reproduire les erreurs de l'après crise de 2008 par des investissements de relance n'apportant aucun bénéfice écologique et social (construction de rocade ou de ronds-points...)* », avertit aussi la Fondation Nicolas Hulot.

Lancement de grands travaux écologiques

Le RAC relève aussi l'objectif du Gouvernement de viser la croissance de la vente de biens et de services pour augmenter l'assiette de la TVA. « *Il est (...) incohérent de vouloir "décarboner l'économie" (...) pour lutter contre le changement climatique, tout en cherchant à augmenter la consommation de façon indiscriminée* », pointe l'ONG.

« *Nous comptons sur les parlementaires pour faire porter leur voix plus loin que celle des lobbies lors de la discussion à l'Assemblée nationale, et rendre ce texte compatible avec l'urgence climatique* », lance Clément Sénéchal de Greenpeace France. (...)

Les « oublis » de la Convention citoyenne pour le climat

Mise en place pour répondre à la colère des gilets jaunes sur la taxe carbone, la Convention citoyenne pour le climat évite ce sujet mais aussi tous les autres sujets qui fâchent. Le point de vue d'Arnaud Gossement, avocat en droit de l'environnement.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/convention-citoyenne-climat-oublis-35690.php4>

Commandé pour réfléchir à l'opportunité d'abandonner ou non la hausse de la taxe carbone, qui avait tant exaspéré les gilets jaunes, le rapport de la Convention citoyenne pour le climat a tout simplement décidé... de ne pas traiter le sujet. **C'est ainsi que le rapport ne comporte aucune référence à cette taxe carbone**, à l'exception d'un rappel assez mou d'un vieux serpent de mer : la faire au niveau européen plutôt que français, ce qui revient à ne rien dire.

La taxe carbone n'est pas le seul oubli volontaire de ce rapport : en réalité la quasi-totalité des sujets qui fâchent a été mise de côté. **C'est ainsi que le rapport, consacré au climat et à l'énergie en France, réussit le tour de force de ne jamais parler de nucléaire.** Pas un mot sur cette énergie qui représente pourtant une large part de notre production d'électricité et dont le coût pèse déjà sur le budget consacré à la transition énergétique.

De même, **la question des freins administratifs au développement des économies d'énergie ou des énergies renouvelables a soigneusement été éludée au profit de quelques considérations générales sur l'intérêt d'associer les citoyens à la production d'énergie.** Pas un mot non plus sur la fiscalité qui continue d'encourager la vente des énergies fossiles au profit de quelques considérations sur l'usage de l'avion ou la vitesse des voitures sur autoroute, dont on sait d'avance qu'aucun responsable politique ne les reprendra à quelques mois de l'élection présidentielle.

L'oubli de l'ambition

Le rapport ne propose pas une révolution mais une série d'adaptations souvent assez tièdes de mesures déjà existantes ou déjà discutées. Toutes les propositions qui sont versées dans le débat public depuis des années pour tenter, non de « rustiner » mais bien de changer en profondeur notre organisation administrative, politique et économique, ont été mises de côté **car la priorité était manifestement d'obtenir un consensus parmi les 150 membres de la Convention citoyenne au risque de se contenter du plus petit dénominateur commun.** Un exemple ? La mesure phare du rapport consiste à imposer une obligation de rénovation énergétique des bâtiments à leurs propriétaires occupants ou bailleurs. Outre que cette obligation existe déjà dans le code de la construction, les auteurs du rapport proposent pour l'essentiel de renvoyer cette obligation à... 2040 ! D'ici là parions que tout le monde aura oublié la Convention citoyenne pour le climat.

Même les propositions qui semblent ambitieuses sont toujours tempérées dans le contenu. C'est ainsi qu'au prix d'une vision binaire de l'agriculture, le rapport préfère parler « d'agroécologie » - comme le font généralement les ministres de l'Agriculture pour ne froisser personne, plutôt que d'agriculture bio. Ce qui donne cette phrase d'une grande ambition que les agriculteurs qui font l'effort de la conversion au bio apprécieront : « *orienter les comportements des consommateurs vers les produits issus de l'agroécologie voire de l'agriculture biologique* ». Tout est bien sûr dans le « *voire* ».

Autre exemple : le rapport propose de réviser la Constitution et reprend courageusement une idée pourtant déjà acceptée par le président de la République dont le Gouvernement a déjà déposé, à deux reprises, un projet de loi constitutionnelle pour modifier la rédaction de l'article 1^{er}. La phrase que la Convention citoyenne pour le climat propose d'insérer à cet article 1^{er} est cependant bien moins ambitieuse que celle que Nicolas Hulot défendait lorsqu'il était ministre de la Transition écologique et solidaire. Les auteurs du rapport ont en effet oublié le principe de non régression selon lequel l'État ne peut pas faire machine arrière dans la production du droit de l'environnement. Un principe déjà inscrit dans la loi et déjà appliqué par le Conseil d'État. Un principe qui faisait consensus jusque dans la majorité parlementaire. **Pourtant, les auteurs du rapport proposent simplement d'écrire dans la Constitution que la « République » garantit la préservation de l'environnement, de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique. La cause environnementale est ainsi réduite à un simple effort de préservation dont personne, si ce n'est « la République », n'est responsable. Ce qui constitue une régression nette par rapport au texte de la Charte de l'environnement qui, fort heureusement, nous impose un devoir d'amélioration de l'environnement.** Enfin, on ne peut que regretter que le rapport ne comporte aucune proposition de réforme de l'État et passe sous silence le rôle des collectivités territoriales. Tout se passe comme si tout devait tomber d'en haut, c'est-à-dire de Paris.

L'oubli du droit

Les auteurs du rapport évoluent manifestement dans un monde où le droit n'existe pas. Aucune des 150 propositions du rapport ne rappelle quelles sont les règles de droit (directives, lois, décrets...) qui existent déjà, quelles sont les règles de droit qu'il faudrait adopter pour traduire les propositions

en normes, quelles sont les autorités compétentes (Parlement, Gouvernement, élus locaux...) pour y procéder. En outre, il faut attendre la « transcription légistique » des propositions de ce rapport pour vraiment en apprécier l'intérêt. Entre une idée et sa traduction sous forme de règle de droit il y a bien souvent un monde : une proposition peut toujours être interprétée et son sens tout à fait modifié lorsqu'elle est couchée sur le papier de la loi comme tout étudiant en droit de première année le sait parfaitement. Tant que nous ne disposons pas de cette « transcription légistique » il est impossible de vérifier la promesse présidentielle qui est au cœur de l'exercice de la Convention citoyenne pour le climat : ses propositions seront-elles reprises sans filtre ? Pourquoi ne pas avoir publié cette « transcription légistique » plus tôt ?

Last but not least, cet oubli du droit se double d'un oubli de l'Europe. Lorsque l'on sait que 80 % de notre droit de l'environnement est en réalité du droit européen de l'environnement, il est étonnant que les auteurs du rapport n'indiquent jamais si leurs propositions relèvent de la compétence du président de la République française ou bien des institutions de l'Union européenne. La question n'est pas mince, car Emmanuel Macron ne pourra bien sûr pas « reprendre sans filtre » des propositions qui ne relèvent pas de sa compétence mais de celle de l'Europe ou des collectivités territoriales par exemple.

L'oubli de l'économie

Toute personne qui s'intéresse à l'écologie le sait bien : depuis le Grenelle de l'environnement de 2007, les rapports remplis de propositions intéressantes s'empilent mais tous butent sur la même question : quels moyens pour mettre en œuvre toutes ces solutions ? Une question d'autant plus importante à un instant où la crise sanitaire vient de bouleverser l'économie mondiale, de faire plonger le PIB et de gonfler les chiffres du chômage.

Pourtant les auteurs du rapport soumis au vote de la Convention citoyenne ne se posent jamais la question ni des moyens ni des conséquences de la Covid-19 pour la mise en œuvre de leurs propositions. Tout au plus ont-ils commandé un rapport à part qui contiendra des « pistes de réflexion » sur la question des financements. À l'arrivée, le rapport oublie tous les communiqués des syndicats de fonctionnaires qui déplorent depuis des années le manque de moyens humains et matériels de l'administration en charge de l'écologie, et des associations de protection de l'environnement qui ne peuvent compter que sur le dévouement des bénévoles. À quoi sert ainsi de défendre l'inscription dans la loi du crime d'écocide lorsque l'on sait que la police de l'environnement et justice pénale n'a absolument pas les moyens d'enquêter, de poursuivre et de sanctionner de telles infractions ? Pourquoi défendre la création d'une « haute autorité des limites planétaires » alors que les agences de l'environnement crient déjà famine ?

Oublier la question des moyens c'est prendre le risque de se contenter de symboles. Les symboles permettent certes de communiquer mais sont rarement utiles pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Enfin, cet oubli de l'économie est aussi un oubli des dispositifs qui ne relèvent pas du seul levier réglementaire mais qui font appel à des rapports de droit privé. Qu'il s'agisse des dispositifs de certifications (certificats d'économies d'énergie), de labellisation (label bas carbone), du système ETS, des obligations réelles environnementales ou des engagements volontaires des entreprises, le rapport relève d'une conception datée du droit de l'environnement, représenté comme un seul droit public reposant sur l'engagement de l'État et oubliant la part de plus en plus importante que le droit privé et les acteurs économiques occupent dans ce domaine.

L'oubli du principe de participation du public

La Convention citoyenne pour le climat souffre d'un problème originel : elle ne repose que sur une promesse, celle du président de la République de reprendre sans filtre les propositions qui en émanent. Prévues par aucun texte et organisée sans le concours de la Commission nationale du droit public pourtant chargée du débat public dans notre pays, cette Convention n'a bénéficié d'aucune des exigences et garanties du principe de participation du public pourtant inscrit dans notre Constitution. Les membres de cette convention ne disposent d'aucun recours si leurs propositions ne sont pas suivies d'effet.

C'est au demeurant à juste titre, que France Nature Environnement, la fédération des associations de protection de l'environnement a exprimé sa vive inquiétude dans un communiqué du 17 juin 2020 : « *par respect pour la démocratie et en regard des enjeux d'avenir à traiter, il ne faut pas que de futures conventions citoyennes se refassent avec autant d'impréparation, entraînant au fil de l'eau improvisations, revirements soudains et relative opacité sur les processus décisionnels.* »

Réduits au rang d'influenceurs ou d'observateurs, les représentants de ces associations n'ont pas directement participé au processus de décision qui se résume à un dialogue direct entre le chef de l'État et ses 150 citoyens qui, en aucun cas, ne peuvent prétendre représenter la société toute entière.

Quant aux entreprises dont l'action est pourtant primordiale pour engager une véritable transition écologique, elles n'ont pas non plus trouvé leur place. Pour mémoire, le Grenelle de l'environnement avait au moins eu ce mérite de permettre à tous les collègues d'acteurs de participer directement à la discussion du texte de propositions et non pas simplement d'envoyer des experts colloquer.

Le piège du référendum

La dernière session de la Convention citoyenne pour le climat sera largement consacrée à la question du référendum. Manifestement, le précédent de la fameuse « consultation locale » sur le projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes a déjà été oublié, car il devrait pourtant nous encourager à ne plus jamais employer ce type de procédé faussement démocratique. **Alors rappelons qu'organiser un référendum à quelques mois de l'élection présidentielle aura pour seul effet de simplifier un sujet complexe, celui de l'écologie, en le ramenant à un choix oui / non sur des questions ou des textes qui ne sont jamais rédigés par celles et ceux qui votent.**

On imagine aisément que la campagne qui précèdera un tel référendum aura surtout pour effet de personnifier l'enjeu (qui peut ignorer le risque de récupération politique ?) et que les conséquences d'une faible participation ou d'un vote « non » sur des questions pourraient être terribles. Un « climatexit » est en effet impossible, comme nous le rappellent les scientifiques du GIEC depuis des années. La question n'est donc pas de perdre un an à faire un référendum pour savoir s'il faut agir, mais d'agir tout de suite en se donnant les moyens d'appliquer les centaines de textes qui composent déjà notre code de l'environnement.

Il reste encore un espoir : que les 150 membres de la Convention citoyenne votent contre ce projet de rapport et décident de se donner encore quelques jours pour forger un projet qui leur appartienne vraiment. Ce qui suppose notamment, non pas d'éviter les sujets qui fâchent, mais de les mettre sur la table.

Taxonomie verte : le Parlement européen adopte des critères pour les investissements durables

Le Parlement européen a adopté une nouvelle législation sur les investissements durables. Ce nouveau cadre européen doit permettre de diriger les capitaux vers les activités les plus "vertes".

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/taxonomie-verte-parlement-europeen-criteres-investissements-durables-35685.php4>

Cette loi sur les investissements durables fixera une série d'objectifs environnementaux et permettra à une activité économique d'être labellisée écologiquement durable si elle contribue à au moins l'un de ces objectifs sans nuire de manière significative à aucun des autres. Les objectifs sont les suivants : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci ; l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines ; la transition vers une économie circulaire, notamment la prévention des déchets et l'augmentation de l'utilisation des matières premières secondaires ; la prévention et le contrôle de la pollution ; et enfin la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Objectif neutralité carbone en 2050

Un établissement de critères « verts » est jugé comme « *essentiel pour mobiliser davantage de fonds publics et privés pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone européenne d'ici 2050* », selon un communiqué du Parlement. Il s'agit du premier système mondial de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental. La nouvelle taxonomie devrait permettre de mettre fin au « greenwashing ». Les entreprises n'auront d'autre choix que de changer leur modèle économique pour se prévaloir d'arguments écologiques.

« La taxonomie de l'investissement durable est probablement le développement le plus important pour la finance depuis la comptabilité. Elle va changer la donne dans la lutte contre le changement climatique, a déclaré la rapporteure de la commission de l'environnement, Sirpa Pietikainen. Verdir

le secteur financier est une première étape pour que les investissements servent la transition vers une économie neutre en carbone ».

Des activités « transitoires et favorisantes »

Les activités qui ne sont pas compatibles avec la neutralité climatique mais qui sont considérées comme nécessaires dans la transition vers une économie neutre en carbone sont labellisées activités transitoires et favorisantes. Elles doivent avoir des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances du secteur.

Les combustibles fossiles solides, tels que le charbon ou le lignite, sont exclus, mais le gaz et l'énergie nucléaire pourraient potentiellement être labellisées activités transitoires et favorisantes dans le plein respect du principe consistant à ne pas « *causer de préjudice important* ».

(...)

« Il ne pouvait pas faire moins au lendemain des municipales » : les écologistes sceptiques après les annonces d'Emmanuel Macron

https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/06/30/la-reponse-d-emmanuel-macron-a-la-convention-citoyenne-pour-le-climat-devra-se-concretiser-rapidement_6044652_3244.html

Au lendemain de la vague écologiste lors du second tour des élections municipales, le président a mis en scène sa volonté de reprendre l'essentiel des propositions avancées par les 150 conventionnels.

Le rendez-vous d'Emmanuel Macron avec les 150 membres de la convention citoyenne pour le climat, lundi 29 juin, tombait à point. Au lendemain de la vague écologiste lors du second tour des élections municipales, le chef de l'Etat a pu mettre en scène [sa volonté de reprendre l'essentiel](#) des quelque 150 propositions avancées par la convention – à l'exception de trois –, [qui lui avaient été transmises huit jours plus tôt](#). « *Nous allons continuer à déployer ensemble cet agenda de transformation écologique pour vivre mieux, ce projet humaniste que vous avez décrit* », a conclu le président de la République, après quarante-cinq minutes de réponse aux six citoyens tirés au sort pour parler au nom de tous les présents, dans les jardins de l'Élysée.

(...)

Faut-il voir alors dans le discours de lundi un nouveau tournant vers l'écologie ? Que penser de ce nouvel engagement à agir, « *le temps est venu de faire* » ? Si elle attend de voir « *ce qu'il va se passer pour de vrai* », Laurence Tubiana, la coprésidente du comité de gouvernance de la convention, souligne les points positifs du discours du président : le soutien à la modification de l'article 1^{er} de la Constitution, le frein à l'artificialisation des sols ou encore le moratoire sur les nouvelles zones commerciales en périphérie des villes. « *Le président a reconnu un ensemble cohérent, une vision, dans les travaux de la convention* », se félicite la directrice générale de la Fondation européenne pour le climat. « *J'avais peur que la convention soit enterrée par la crise sanitaire ou encore les élections, mais elle est devenue un point autour duquel on se positionne* », ajoute-t-elle.

Le discours d'Emmanuel Macron marque « *peut-être le début d'un vrai virage écologique pour le chef de l'Etat et le gouvernement* », espère de son côté le député de Maine-et-Loire Matthieu Orphelin. « *Tout dépend maintenant de la traduction par les actes* », prévient ce proche de Nicolas Hulot, dans un communiqué. Au nom du nouveau groupe Ecologie Démocratie Solidarité (EDS) qu'il copréside, cet ex-La République en marche (LRM) se dit « *satisfait* » de l'annonce d'un projet de loi rassemblant les propositions des citoyens, qui devrait être présenté à la fin de l'été.

Membre aussi du groupe EDS, la députée des Deux-Sèvres, et ancienne ministre de l'écologie, Delphine Batho, se montre plus sévère. « *Il ne pouvait pas faire moins au lendemain des résultats*

électoraux. Mais ce qui m'a frappée, c'est qu'il n'a pas annoncé d'acte fort. Il pouvait dire par exemple que la France écrirait à la Commission européenne pour remettre en cause la ratification du CETA [le traité commercial entre l'Union européenne et le Canada]. Il n'a pas changé de vision du monde, même s'il tente de verdir le productivisme », juge la présidente de Génération Ecologie.

Dans la majorité, la présidente de la commission du développement durable à l'Assemblée nationale Barbara Pompili compte bien s'employer à ce que les engagements présidentiels se concrétisent, préférant « les preuves aux déclarations d'amour ». « C'est un moment où l'écologie est portée non seulement par les politiques mais aussi par les citoyens. Le président est sous le feu des projecteurs, il est intelligent, il a compris l'enjeu et sait que ça lui a déjà coûté cher », estime la députée (LRM) de la Somme. Seul bémol à ses yeux, la fiscalité écologique et la grande réforme fiscale, nécessaire, selon elle, qui est remise à 2022 : trop loin.

La fiscalité, justement, représente un premier moment de vérité, alors que commence, mardi 30 juin, l'examen du troisième projet de loi de finances rectificative (PLFR3) en séance plénière à l'Assemblée nationale. L'occasion, pour certains parlementaires, de porter des propositions des « 150 ». « Des mesures ont déjà été rejetées par la majorité en commission des finances, comme le malus qui vise à sanctionner les véhicules les plus lourds ou les aides à la rénovation des bâtiments des collectivités territoriales, alerte Samuel Léré, responsable du plaidoyer à la Fondation Nicolas Hulot (FNH). Alors que ces amendements seront proposés de nouveau en plénière, nous verrons si Emmanuel Macron est prêt à réellement transformer ses paroles en actes. »

« Nous serons particulièrement vigilants à la traduction des engagements sur le plan budgétaire », insiste Matthieu Orphelin. Emmanuel Macron a annoncé que 15 milliards d'euros supplémentaires sur deux ans seront déboursés pour la conversion écologique, soit 7,5 milliards par an. En 2018, les pouvoirs publics ont investi 22 milliards en faveur du climat, selon les chiffres de l'Institut de l'économie pour le climat. Il en faudrait 7 milliards à 9 milliards de plus par an pour respecter les objectifs de la stratégie nationale bas carbone, la feuille de route climatique de la France.

Pour la FNH, comme pour l'ensemble des ONG, le fait que le chef de l'Etat ait botté en touche sur le CETA, renvoyant son possible abandon à une nouvelle étude sur ses impacts écologiques – [le gouvernement s'est déjà fait remettre en 2017 un rapport sur l'impact sur l'environnement, le climat et la santé du CETA](#) –, est un mauvais signal. Une manière de « gagner du temps jusqu'en 2022 », pour Samuel Léré, « le CETA va continuer à s'appliquer alors que le processus de ratification n'est toujours pas achevé », proteste l'association Attac. Pour Karine Jacquemart, directrice générale de Foodwatch France, « sur le CETA, Emmanuel Macron dit n'avoir aucun tabou mais il n'a surtout pas de parole. Il n'est plus temps d'évaluer les risques – ils sont connus – mais d'y répondre avec courage, en le stoppant et en changeant la politique commerciale européenne pour mieux protéger les citoyens et l'environnement ».

Le bilan, pour les ONG, est donc loin d'être positif. Anne Bringault, responsable transition énergétique pour le Réseau Action Climat (RAC), ne croit pas à une nouvelle orientation politique. « Tout est reporté au plus tôt à la rentrée, il n'y a rien de structurant dans ce qu'il a annoncé. Et ce ne sont pas trois mesures qui ont été rejetées mais au moins sept », énonce-t-elle, avançant, par exemple, la suppression des vols intérieurs dans les cas où existe une alternative en train de moins de 2 h 30 et non pas 4 heures comme le suggérait la convention. « L'obligation de rénovation globale des logements est remplacée par une hausse des investissements et un accompagnement des locataires et des propriétaires », analyse-t-elle.

« Emmanuel Macron balaie plusieurs mesures structurantes demandées par la convention », dénonce aussi Clément Sénéchal, chargé de campagne sur les politiques climatiques pour Greenpeace France. Au-delà du CETA et du refus de taxer les dividendes, il souligne les « angles morts » du discours présidentiel : pas un mot, par exemple, sur la fin des subventions aux énergies fossiles ou l'interdiction de la publicité pour les produits les plus polluants. « Entre les mesures renvoyées à règlement, à référendum et le démarrage d'un nouveau processus de concertation

avec les citoyens, il y a un risque d'éclater les travaux de la convention et de diluer la responsabilité du gouvernement », prévient-il.

Se souvenant d'un autre discours très prometteur selon lui, prononcé lors des Etats généraux de l'alimentation, à Rungis en 2017, Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne, se veut, lui aussi, prudent. « *C'est encore une fois un beau discours sur l'écologie, il sait manier le verbe. Mais il manque quand même une remise en cause des politiques libérales, sans laquelle il sera difficile de réussir une transition écologique, climatique et sociale* », estime-t-il.

Les grands brûlés de la transition écologique

Sélection d'une série d'article du « Monde » :

Alors que la convention citoyenne sur le climat a rendu publique, jeudi 18 juin, ses 150 propositions pour changer en profondeur la société, quels sont les secteurs économiques et les pratiques managériales qu'il va falloir arrêter ou transformer ?

Quatre chercheurs en économie du développement, Eric Adamkiewicz, Philippe Naccache Malgorzata Ogonowska et Julien Pillot, considèrent que [« la transition écologique est incompatible avec le tourisme de masse »](#) et estiment qu'il faut profiter de la crise du secteur pour conditionner les aides publiques à un changement de stratégie des entreprises de tourisme et des territoires.

Pour l'écrivain Gilles Luneau, spécialiste du monde agricole, il faut [« arrimer l'agriculture aux engagements climatiques de la France »](#). Il propose de donner à la nature une place politique, mais aussi de revoir le financement d'un modèle agronomique européen à bout de souffle.

Les économistes Alain Grandjean, Gaël Giraud et Philippe Quirion appellent, quant à eux, à [« annuler le projet de quatrième terminal à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle »](#) et demandent une remise en cause complète de l'économie du transport aérien en vue d'une relance verte.

Selon l'experte du climat Yasmina Saheb, la France ne peut pas, à la fois, promettre la « transition » et soutenir son industrie pétrolière à Bruxelles, en faisant [« des propositions incompatibles avec les engagements de lutte contre les changements climatiques »](#).

Concernant les pratiques de l'Etat, le juriste Thomas Perroud revient sur une décision du Conseil constitutionnel du 28 mai au sujet d'une procédure d'attribution d'une autorisation d'exploiter une centrale électrique, qui réécrit la Constitution en déposant le Parlement de sa compétence. [« La France fait le choix de la sécurité juridique au détriment de la légitimité »](#), déplore-t-il.

Enfin, l'expert en développement durable Patrick d'Humières constate que [« la gouvernance de nos entreprises reste coupée des analyses de risques à plus d'un an »](#) et il plaide par conséquent pour un partage négocié de la valeur des entreprises au-delà de la seule rémunération des investisseurs, afin de renforcer leur résilience à long terme.

Dossier : Tirer pleinement les leçons de la crise sanitaire

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-tirer-pleinement-les-lecons-de-la-crise-sanitaire/>

Depuis le début du confinement découlant de la crise sanitaire il y a trois mois, les analyses et les propositions se sont multipliées sur « le monde d'après ».

Les instances de La Fabrique Ecologique ont pour leur part préféré prendre le temps avant de tirer les leçons de la crise. D'abord compte tenu des incertitudes sur les caractéristiques sanitaires et son évolution. Mais surtout pour disposer d'un recul suffisant pour analyser avec rigueur ses impacts et conséquences. Bien comprendre est indispensable pour ensuite élaborer des propositions structurantes et adaptées à la nouvelle période, et pas seulement recycler des raisonnements du passé.

Certaines analyses et propositions de ce rapport rejoignent celles développées par d'autres. Plusieurs d'entre elles sont en revanche structurantes, concrètes et innovantes. Ce sont ces propositions que nous souhaitons mettre en évidence :

1) Une carte de fidélité et de solidarité écologique. Dans un contexte de nécessaire relance de la consommation, l'objectif est de l'orienter durablement vers les produits propres. Le système mis en place serait très simple : chaque personne peut souscrire auprès de sa banque une carte de fidélité et de solidarité écologique, permettant des rabais sur les achats de produits « propres », dont la liste et les caractéristiques sont fixées en concertation avec les professionnels ; pour les plus modestes, l'Etat abonde la carte, dans la limite d'un plafond.

2) Un prix minimum des produits pétroliers. Au moment de l'accroissement de la taxe carbone en 2018, juste avant le début du mouvement des Gilets jaunes, nous avons plaidé pour une suspension de la hausse de la taxe carbone compte-tenu du prix du pétrole élevé sur les marchés internationaux. Symétriquement, compte tenu du niveau actuel des prix, il est proposé aujourd'hui de fixer une fourchette de prix plancher pour les produits pétroliers, à un niveau comparable à celui existant avant la crise sanitaire. Ceci serait obtenu à l'aide d'un supplément ajusté régulièrement de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers. Les recettes supplémentaires seraient affectées au financement de la transition énergétique pour les plus modestes. Le dispositif pourrait être complété par une disposition prévoyant au contraire une stabilisation des taxes en cas de dépassement d'un prix plafond.

3) Un mécanisme permanent de contrôle écologique de l'utilisation des fonds européen. Trop souvent dans le passé (ex : plan Juncker), les annonces de montants spectaculaires et d'une priorité absolue à la transition écologique se sont traduits par des résultats très peu satisfaisants, avec une part minime finalement consacrée à la transition écologique. Il est donc proposé que soit tenu à jour en temps réel par la Commission européenne, avec l'assistance de la Cour des comptes européenne et sous le contrôle du Parlement européen, le bilan de l'affectation des fonds au regard de critères écologiques précis. Ceci permettrait de réajuster le dispositif en cas de divergence trop grande.

4) Des programmes territoriaux de résilience écologique. Il est proposé que les collectivités aient la possibilité de définir un programme territorial de résilience écologique. La méthode minimale serait constituée d'un volet « crise sanitaire » dans les plans communaux de sauvegarde en complément des dispositions relatives aux risques naturels. Les collectivités pourraient choisir une démarche plus ambitieuse, en fixant sur les cinq prochaines années les principales dispositions à prendre pour réduire leur vulnérabilité face aux crises, en particulier au changement climatique. Celles-ci seraient programmées dans le temps et assorties d'indicateurs de résultats.

5) Des Conventions citoyennes de nouveau format (ou Grenelle citoyen) sur des questions écologiques structurantes. L'objectif, dans la ligne de la Convention citoyenne, est de faire décider par les citoyens des questions écologiques structurantes : décision de soumettre à la co-

construction citoyenne d'une question simple mais structurelle qui doit être tranchée (ex : avenir du transport aérien intérieur) ; installation d'un groupe de citoyens tirés au sort ; ceux-ci auditionnent l'ensemble des parties prenantes et des expertises contradictoires puis délibèrent d'un avis décisionnel.

6) **Une place nouvelle donnée aux sciences citoyennes par des dispositifs publics d'incitations et de visibilité à l'échelle nationale et territoriale** : renforcement de culture générale scientifique dans les programmes d'éducation et à l'université, développement de lieux de confrontation entre chercheurs et citoyens pour donner aux débats sur les savoirs leur pleine portée.

7) **Des programmes systématiques de « stress test » proposés à tous les acteurs**, entreprises, collectivités locales, associations, ministères. Il s'agit de faire le bilan de l'ensemble des chocs possibles, en partenariat avec un groupe de scientifiques, d'en évaluer les conséquences pour l'organisme avec des hypothèses volontairement extrêmes et de définir des programmes d'action.